



Madrid, le 19 juillet 2024

## CIRCULAIRE ICCAT-GBYP # 00515 / 2024

**OBJET : PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'ICCAT SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE (GBYP) - MARQUAGE ÉLECTRONIQUE - PHASE 13**

Depuis la phase 10 du GBYP, une nouvelle approche stratégique a été mise en œuvre avec succès pour le développement du programme de marquage électronique du GBYP, basée sur le renforcement de la collaboration avec les programmes nationaux de marquage électronique des CPC. Par conséquent, afin de continuer à tirer profit des synergies entre les programmes de marquage mis en place au niveau national et le programme de marquage du GBYP, ce qui permet à la fois d'élargir et de consolider les programmes nationaux et d'augmenter l'efficacité du programme de marquage électronique du GBYP et de fournir un meilleur avis scientifique, le Comité directeur du GBYP a proposé de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour collaborer au programme de marquage électronique du GBYP.

Considérant les recommandations des experts participant à l'atelier du GBYP sur le marquage du thon rouge tenu en juillet 2023 et à la réunion du Groupe de travail *ad hoc* du SCRS sur la coordination de l'information sur le marquage tenue en juillet 2024, ainsi que les décisions prises lors de la réunion du Comité directeur du GBYP tenue en janvier 2024 et de l'atelier du SCRS tenu en mars 2024, dans le cadre de cet appel, un total de 51 marques satellites pop-up, 18 marques-archives internes et 40 émetteurs acoustiques seront attribués aux équipes de recherche développant des activités de marquage du thon rouge dans l'Atlantique Nord et/ou la Méditerranée. Le GBYP fournira un nombre convenu de ces différents types de marques électroniques à chaque équipe sélectionnée, qui les déploiera dans le cadre de ses propres campagnes de marquage menées en 2024 ou au cours du premier semestre de 2025, en assumant les coûts de déploiement. Dans certains cas, si cela s'avère nécessaire, le GBYP fournira un soutien supplémentaire, tel que des experts en marquage pour aider les équipes locales dans les opérations de marquage électronique.

Les principaux critères d'évaluation des propositions seront les suivants :

- l'expérience dans ce domaine de l'équipe qui présente la proposition,
- la qualité scientifique et technique de la proposition,
- l'intérêt pour l'ICCAT de la prospection proposée.

En ce qui concerne ce dernier point, les lacunes et les besoins en matière de connaissances identifiés par le Sous-groupe technique sur la MSE pour le thon rouge et dans le cadre des ateliers du GBYP sur l'approche du marquage-recapture de spécimens étroitement apparentés (CKMR) et du marquage électronique seront pris en compte afin d'évaluer la pertinence des études proposées du point de vue de l'ICCAT. Par conséquent, les études axées sur les spécimens de moins de 180 cm, conçues pour caractériser les schémas spatiaux de la population frayant dans la Slope Sea, et celles menées dans la Méditerranée afin de déterminer les mouvements entre les trois principales zones de frai de la Méditerranée et de l'Atlantique, et en particulier le bassin du Levant et celles menées dans les zones proches de la distribution la plus septentrionale et la plus méridionale de l'espèce seront prioritaires.



Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir diffuser ces informations aux institutions de recherche qui, selon vous, pourraient être intéressées dans votre CPC. Les équipes de recherche souhaitant collaborer aux campagnes de marquage électronique de l'ICCAT GBYP doivent soumettre, **avant le 15 août 2024**, une proposition à [gbypp@iccat.int](mailto:gbypp@iccat.int), résumant leur expérience en matière de marquage électronique et les plans de travail des prochaines campagnes nationales de marquage électronique. Cette proposition devrait inclure une description des méthodologies, du lieu et du calendrier des opérations de marquage, des tailles des thons rouges ciblés, du nombre et du type de marques qu'il est prévu de déployer, ainsi que du nombre et du type de marques électroniques du GBYP (PSAT, marques-archives internes ou acoustiques) qui pourraient être déployés dans le cadre de ces campagnes. Pour de plus amples informations, les candidats peuvent contacter le coordinateur de l'ICCAT GBYP (Dr. Francisco Alemany : [francisco.alemany@iccat.int](mailto:francisco.alemany@iccat.int) ou [gbypp@iccat.int](mailto:gbypp@iccat.int)).

Les manifestations d'intérêt seront évaluées par un comité d'évaluation nommé par le Secrétaire exécutif de l'ICCAT afin de sélectionner l'équipe ou les équipes les plus adéquate(s) pour répondre aux besoins actuels de recherche du SCRS dans ce domaine. Un protocole d'entente sera signé entre l'ICCAT et les institutions sélectionnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif*

Camille Jean Pierre Manel

**DISTRIBUTION:**

– **Mandataires de la Commission :**

**Président de la Commission:** E. Penas Lado  
**Première vice-Présidente :** Z. Driouich  
**Deuxième vice-Président :** R. Chong  
**Présidents des Sous-commissions 1 à 4**  
**Président du SCRS :** C. Brown

**Président du COC :** D. Campbell  
**Président du PWG :** N. Ansell  
**Présidente du STACFAD :** D. Warner-Kramer  
**Vice-Président du SCRS :**

– **Chefs de délégation/Chefs scientifiques**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**